

Le 20 juin 2014, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER-BŒUF, René CARME, Annie MOREAU, Denis QUIVET, Hervé BEL, Céline GROS

Absents ; Daniel VUAGNOUX (pouvoir à Christian RAIMBAULT), Michel BERTHET, Sylvaine BOIG (pouvoir à Agnès GRIVAZ), Patrick REY (pouvoir à Hervé BEL), Nathalie RUFFIN (pouvoir à Daniel TOLETTI)

Secrétaire de séance : Annie MOREAU

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 5

Votants : 14

La séance débute à 20h15

Objet : Délibération N° D046-14 - Elections - Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales.

Objet : Délibération N° D047-14 – Décisions budgétaires – Intégration du résultat suite à la dissolution du SIRS de Bonneville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la reprise du résultat supplémentaire de 5 126.40€ sur l'exercice 2014 suite à la dissolution du Sirs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Objet : Délibération N° D048-14 – Décisions budgétaires – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de compléter le budget communal 2014 comme suit :

	BP 2014 €	DM n°1 €	Total budget 2014 €
Recettes de fonctionnement	2 613 518,14	5 126.40	2 618 644.5
Dépenses de fonctionnement	2 613 518,14	5 126.40	2 618 644.5
Recettes d'investissement	1 639 988,83		
Dépenses d'investissement	1 639 988,83		

Dont 87 273.38€ au R001 en excédent d'investissement.

Dont 1 124 159,54€ au R002 en excédent de fonctionnement.

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget primitif 2014 mentionnée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Objet : Délibération N° D049-14 – Vœux et motions – Soutien aux juridictions de proximité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOUTIENT dans un souci d'accès des citoyens au droit et du bon fonctionnement de la justice, le non éclatement des juridictions de proximité des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie et le maintien, à Bonneville, des juridictions de plein exercice et de pleine compétence.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 1^{er} septembre.

Séance levée à 20h45.

Le Maire
Daniel TOLETTI

